

de vêtue et de profession religieuse, qui fut présidée par Mgr T.-G. Rouleau, P. D., Principal de l'Ecole Normale de Québec. Il était assisté de MM. les abbés J. Gignac, aumônier de la communauté, et Cyr. Gagnon, prêtre du Séminaire,

Le Révérend Père H. Gaudibert, Missionnaire d'Afrique, a donné le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint habit :

Mlles Marie-Anne Bédard, de Saint-Charles de Limoilou, en religion, Sr Marie de l'Ascension ; Marie-Léonie Costin, de Notre-Dame de Lévis, en religion, Sr Lucie de Narni.

Ont fait profession des vœux temporaires :

Mlles Marie-Adriana Nadeau, de Saint-Etienne de Beaumont, en religion, Sr François-Xavier ; Marie-Jeanne, Cantin, de Québec, en religion, Sr Marie du Sacré-Cœur.

Ont fait profession des vœux perpétuels :

Mlles Marie-Anna Leclerc, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion, Sr Marie de l'Assomption ; Mathilda Auger, de Sainte-Emmélie de Lotbinière, en religion, Sr Raymond de Pennafort.

Dimanche dernier, le 4 mai, S. G. Mgr l'Archevêque est allé au collège de Sainte-Anne de la Pocatière pour y ordonner prêtres deux professeurs de cette maison, MM. Camille Mercier et Emile Journault.

A la même ordination M. Onésime Lamonde a été fait sous-diacre.

M. l'abbé Mercier, a célébré sa première messe le lendemain à Saint-François-Xavier de Fraserville, et M. l'abbé Journault à l'Islet.

L'Indulgence de l'Autel privilégié.

Les Acta Sanctæ Sedis du 31 mars dernier ont publié une décision de la Sacrée Congrégation du Saint-Office (section des Indulgences), en date du 20 février 1913, qui simplifie désormais les conditions exigées pour gagner l'indulgence de l'Autel privilégié applicable aux messes dites pour les défunts : « Il ne sera plus requis à l'avenir, pour gagner l'indulgence de l'Autel